



CONTRAT DE SURVEILLANCE ANTI-TERMITES



Comment être sûr de déceler à temps une infestation de termites si aucun traitement préventif (ni curatif) n'a été réalisé ?

Comment protéger ses locaux contre « le risque TERMITES » sans engendrer des coûts conséquents ?

BOURBON DESINSECTISATION vous propose un suivi annuel de vos locaux par deux formules permettant de déceler une éventuelle infestation de termites.

● LE CONTRAT « VIGILANCE » :

2 bilans complets de vos locaux (1 passage par semestre) et plus particulièrement des éléments et matériaux constituant un risque potentiel (huisseries, cloisons, placage, charpentes, caves, vides sanitaires, sous-sol, etc..)

OU

● LE CONTRAT « TRANQUILLITE » :

4 bilans complets de vos locaux (1 passage par trimestre) et plus particulièrement des éléments et matériaux constituant un risque potentiel (huisseries, cloisons, placage, charpentes, caves, vides sanitaires, sous-sol, etc..)

Quels sont les avantages de la souscription de ce type de contrat ?

- Un suivi régulier permettant de déceler « à temps » une infestation de termites et donc d'y répondre avant des dégradations trop conséquentes.
- Un abattement de 10 % (contrat VIGILANCE) sur le coût total d'une proposition de traitement curatif si une infestation était constatée durant le laps de temps couvert par le contrat.
- Un abattement de 20 % (contrat TRANQUILLITE) sur le coût total d'une proposition de traitement curatif si une infestation était constatée durant le laps de temps couvert par le contrat.

! Les bilans effectués par nos services ne peuvent en aucun cas, se substituer à un diagnostic termites, délivré par un expert certifié.



BOURBON DESINSECTISATION

www.bourbondesinsectisation.com

BP 8 - 97418 PLAINE DES CAFRES

Tél : 06 92 61 20 17

Fax : 02 62 27 40 96

E-mail : info@bourbondesinsectisation.com



Réalisation : www.megarun.fr